

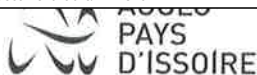


Mise à jour des annexes du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Issoire

Direction : Aménagement du territoire
Service : Planification

› Le Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire (API)

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment son article R-151-53 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016, relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021 ;
Vu la délibération du Conseil Municipal d'Issoire en date du 19 juin 2012 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;
Vu la délibération du Conseil Municipal d'Issoire en date du 12 septembre 2013 approuvant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme ;
Vu la délibération du Conseil Municipal d'Issoire en date du 28 février 2014 approuvant la modification n°1 du PLU d'Issoire ;
Vu la délibération du Conseil Municipal d'Issoire en date du 11 décembre 2014 approuvant la modification simplifiée n°1 du PLU d'Issoire ;
Vu la délibération du Conseil Municipal d'Issoire en date du 10 mars 2015 approuvant la déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLU d'Issoire ;
Vu la délibération du Conseil Municipal d'Issoire en date du 8 décembre 2015 approuvant la 2^{ème} déclaration de projet et la mise en compatibilité du PLU d'Issoire ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2016 approuvant la modification simplifiée n°2 du PLU d'Issoire ;
Vu la délibération n° 2017/11/34 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 12 décembre 2017 approuvant la déclaration de projet n°3 sur le Plan Local d'Urbanisme d'Issoire ;
Vu la délibération n°2020/01/16 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 18 février 2020 approuvant la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Issoire ;
Vu la délibération n°2021/03/12-ADE de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 8 avril 2021 portant sur la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Issoire – ouverture à l'urbanisation de la zone AU de Fontchoma – ajout de la parcelle cadastrée section ZI numéro 125 ;
Vu la délibération n°2022/04/12-AT-AER de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 29 septembre 2022 approuvant la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Issoire ;
Vu la délibération n°2023/03/19-AT de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 29 juin 2023 portant sur la déclaration de projet n°4 emportant mise en comptabilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Issoire – prescription et définition des modalités de concertation ;
Vu la délibération n°2025-03-05 du comité syndical du syndicat d'assainissement d'Issoire et sa région (SIREG) en date du 25 juin 2025 portant approbation du nouveau zonage d'assainissement sur le périmètre du SIREG ;
Vu la délibération n°2025/05/21-AT de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 9 décembre 2025 prescrivant la déclaration de projet n°5 emportant mise en comptabilité du PLU d'Issoire ;
Vu la délibération n° 2026/01/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 23 avril 2026 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection du président de l'Agglo Pays d'Issoire ;
Vu la délibération n°2026/01/03-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 23 avril 2026 relative à l'élection des vice- présidents et des éventuels autres membres du bureau ;
Vu l'arrêté n°ADE-2018-011 du Président de la communauté d'agglomération de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 28 août 2018 portant sur la mise à jour des servitudes d'utilité publiques du PLU d'Issoire ;
Vu l'arrêté n°ADE-2021-008 du Président de la communauté d'agglomération de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 2 novembre 2021 portant mise à jour des servitudes d'utilité publique du PLU d'Issoire ;
Vu l'arrêté n°AT-2024-012 du Président de la communauté d'agglomération de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 6 mai 2024 portant mise à jour des servitudes d'utilité publique du PLU d'Issoire ;
Vu l'arrêté n°AT-2024-022 du Président de la communauté d'agglomération de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 26 juin 2024 portant mise à jour des servitudes d'utilité publique du PLU d'Issoire ;
Vu l'arrêté n°AT-2025-002 du Président de la communauté d'agglomération de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 29 janvier 2025 portant prescription de la modification n°4 du PLU d'Issoire ;
Vu l'arrêté n°AT-2025-012 du Président de la communauté d'agglomération de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 2 juin 2025 portant mise à jour des servitudes d'utilité publique du PLU d'Issoire ;
Vu l'arrêté n°AT-2025-021 du Président de la communauté d'agglomération de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 26 août 2025 portant prescription la modification simplifiée n°3 du PLU d'Issoire ;



Vu l'arrêté n°AT-2026-001 du Président de la communauté d'agglomération de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 13 mai 2026 portant prescription complémentaire de la modification de droit commun n°4 du PLU d'Issoire ;
Vu l'arrêté de délégation n°2026-VP01 du Président de la communauté d'agglomération l'Agglo Pays d'Issoire en date du 30 avril 2026 donnant délégation de fonctions et de signature à Monsieur COSTON David, 1^{er} vice-président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire en matière d'aménagement de l'espace (planification et autorisation droit des sols), projet de territoire et contrôle de gestion ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la mise à jour des annexes du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Issoire avec le nouveau zonage d'assainissement approuvé par délibération du 25 juin 2025 et suite à la caducité du règlement local de publicité ;

› Arrête

Article 1 : que le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Issoire est mis à jour à la date du présent arrêté, en modifiant la liste des annexes de la manière suivante :

- Ajout du nouveau zonage d'assainissement approuvé le 25 juin 2025 par délibération du comité syndical du SIREG ;
- Suppression de l'annexe relative au règlement de publicité, devenu caduc depuis le 14 janvier 2021.

Article 2 : que la mise à jour est effectuée dans les documents mis à disposition du public à la mairie d'Issoire, à l'Agglo Pays d'Issoire et à la Préfecture ainsi que sur le Géoportail de l'urbanisme ;

Article 3 : que le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en Mairie et au siège de l'Agglo Pays d'Issoire durant 1 mois.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté.

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Madame la Sous-Préfète d'Issoire et au comptable public d'Issoire.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'Agglo Pays d'Issoire et peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Issoire, le 24 juillet 2026

Pour le Président, Bertrand BARRAUD
et par délégation,
Le 1^{er} Vice-Président, David COSTON

